

Recevoir un soutien pour compléter son ABC ?

Pour contribuer au dispositif ABC mis en place par l'État, le Fonds de Dotation pour la Biodiversité (FDB) créé, avec ses partenaires, le :

Fonds de soutien aux ABC

Le principe est simple, permettre à toutes les communes volontaires :

- De bénéficier d'un **soutien technique et pédagogique** en faveur de l'implication des services et des citoyens.
- Et, pour les communes de moins de 20 000 habitants répertoriées « communes ABC » par l'Etat, de répondre à un appel à candidature permettant l'obtention d'un **cofinancement** pour finaliser l'identification des enjeux biodiversité et réaliser d'éventuels inventaires complémentaires (de 2 à 5 000 euros).

Comment participer ?

Tout simplement en complétant et remettant au FDB le **formulaire ci-joint**

ou en s'inscrivant directement sur le site du FDB www.fdbiodiversite.org, rubrique ABC

GRTgaz devient la 1^{ère} entreprise à s'engager au fonds de soutien des ABC.

En exploitant plus de 32000 km de canalisations souterraines de gaz naturel, l'intégration de son réseau de transport dans son environnement sur le territoire national est un enjeu majeur pour GRTgaz. À travers ce soutien, GRTgaz signe sa volonté d'accompagner les communes pour développer la connaissance de la biodiversité sur leur territoire.



Le Fonds de soutien aux ABC est doté par de grandes entreprises soucieuses d'apporter leur aide à la préservation de la biodiversité, et conscientes de la nécessité d'une connaissance plus fine des enjeux à l'échelle locale.

Atlas de la biodiversité dans les communes

ou comment participer à la protection de la biodiversité localement

Suite à l'Année internationale de la biodiversité en 2010, l'ONU a déclaré la période 2011-2020 « Décennie pour la biodiversité ».

Cette décennie a pour but de promouvoir et de sensibiliser les sociétés au Plan stratégique pour la diversité biologique dans l'esprit des Objectifs pour la biodiversité définis à Ai-chi (Japon). La France, avec ses territoires de métropole et d'outre-mer, est riche d'une grande biodiversité.

Les régions, les départements, les communes et tous les acteurs de l'environnement sur les territoires agissent depuis de nombreuses années, chacun avec les moyens qui lui sont propres. Mais la connaissance de la biodiversité reste encore à approfondir dans bien des domaines : mousses, champignons, milieu marin... Or, connaître c'est se donner les moyens d'aménager un territoire et d'organiser des politiques publiques durables qui prennent en compte l'ensemble du patrimoine naturel.

C'est pourquoi le ministère chargé de l'écologie propose aux communes volontaires un dispositif pour les aider à connaître, protéger et valoriser leur biodiversité :

l'Atlas de la Biodiversité dans les Communes (ABC).



Un atlas de la biodiversité dans une commune, pour quoi faire ?

- Pour sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens.
- Pour mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune et identifier ses enjeux spécifiques.
- Pour faciliter la mise en place de politiques locales qui prennent en compte la biodiversité.
- Pour fournir des informations relatives à la biodiversité qui éclaireront les choix de politique publique nationale.

En quoi consiste-il ?

Après une phase de connaissance et d'appropriation de l'existant, les communes inventorient et cartographient des éléments complémentaires de biodiversité sur leur territoire, avec l'aide de professionnels ou d'associations naturalistes. L'objectif est aussi de susciter la participation du public aux divers programmes de sciences participatives comme l'Observatoire des oiseaux des jardins ou le Suivi photographique des insectes pollinisateurs.

Qui peut participer ?

- Toutes les communes françaises peuvent s'approprier les outils mis à disposition en ligne et s'engager facilement sur la voie tracée par les atlas de la biodiversité dans les communes.
- Les communes françaises de moins de 20 000 habitants de métropole et des départements d'outre-mer peuvent se rapprocher de leur DREAL afin de bénéficier de conseils.

Quels sont les outils mis à disposition ?

- Un portrait de la biodiversité communale qui recense et explique les données publiques disponibles à l'échelle de la commune.
- Des outils d'aide à la décision et des modèles de cahier des charges pour réaliser les inventaires naturalistes [élaborés par les partenaires scientifiques du ministère].
- Des outils de sensibilisation et de mobilisation aux enjeux de la biodiversité pour le grand public comme pour les différentes catégories d'acteurs locaux.

Retrouvez toutes ces informations sur :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Pourquoi-un-atlas-de-la.html>